



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 5 décembre 2023  
Salle des fêtes de La Châtre

\*\*\*\*\*

### Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

### Étaient présents ou représentés : 85 délégués

### Étaient excusés : 34 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents		85	Excusés 34
			Titulaires 68	Suppléants 10	Pouvoirs 7	
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x			
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY	x			
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT	x			
4	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne				x
5	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x
6	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL				x
7	BERGUA Catherine	SAZERAY		x		
8	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC		x		
9	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES	x			
10	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x			
11	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE		x		
12	BIGRAT Chantale	SARZAY	x		x	
13	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x			
14	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES				x
15	BOURDEAU Jean-Marie	LACS	x			
16	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE		x		
17	BRE Laurent	ORSENNES		x		
18	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x			
19	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES	x			
20	CHAGNON Josette	LACS	x			
21	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x			
22	CHARASSON Patrick	FEUSINES				x
23	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x			
24	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x			

Laurent BLINET  
Corinne CHENET

Jean-Claude  
CHAUSSE

Serge DESIRE  
Philippe MAUGRION

25	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET		x			Aline DALLOT	
26	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x					
27	DALOT Jean Pierre	CLUIS	x					
28	DARCHY Guy	ORSENNES	x					
29	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x			x		
30	DAUDON Daniel	CREVANT	x			x		
31	DAUGERON François	Canton La Châtre	x			x		
32	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	x					
33	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	x					
34	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x					
35	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE	x					
36	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY	x					
37	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES	x					
38	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME			x			Bernard JEOMEAU
39	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				x		
40	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				x		
41	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x					
42	DUPLESSION Jean-Claude	MALICORNAY				x		
43	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre				x		
44	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				x		
45	FLEURY Didier	CLUIS	x					
46	FORGET Joseph	VIJON	x			x		
47	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	x					
48	GENICHON René	VIGOULANT	x					
49	GENICHON Sébastien	NERET				x		
50	GERBIER Agnès	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE			x			Benoît SAIGRE
51	GIRARD Romain	MONTGIVRAY				x		
52	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	x					
53	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				x		
54	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	x					
55	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x					
56	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE				x		
57	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				x		
58	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x			x		
59	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x					
60	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	x					
61	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET	x					
62	LACOT Antoine	LA BUXERETTE				x		
63	LACOU Serge	SARZAY	x					
64	LAFONT Marc	MERS SUR INDRE				x		
65	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				x		
66	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE				x		
67	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				x		
68	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE	x					
69	MALASSENET Christine	LOUROUER ST LAURENT	x					

70	MALCURAT Patricia	PERASSAY	x			
71	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère	x			
72	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC	x			
73	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
74	MELIN Bénédicte	VIJON				x
75	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x			
76	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES	x			
77	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	x			
78	MONTINTIN Christian	GOURNAY	x			
79	NICOLAS Barbara	MOUHERS		x		
80	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x			
81	NONIN Patrick	NOHANT VIC	x			
82	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX	x		x	
83	PELLETIER Philippe	URCIERS	x			
84	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET	x			
85	PETERS William	MONTLEVIC	x			
86	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX				x
87	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
88	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
89	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
90	PRADAT Eric	URCIERS				x
91	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
92	ROBERT Christian	Canton Neuvy St Sépulchre				x
93	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET	x			
94	ROBIN Sébastien	NERET				x
95	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
96	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY	x			
97	ROUTET Carine	MAILLET				x
98	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
99	ROY Jean-François	FEUSINES				x
100	SACHET Bertrand	GOURNAY	x			
101	SALMON Michel	CHAMPILLET		x		
102	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL				x
103	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	x			
104	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			
105	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				x
106	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET	x			
107	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN				x
108	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x			
109	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x
110	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN				x
111	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	x			
112	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	x			

Claudine LAMY

Isabelle PEDARD

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays	Présents 7		Excusés 5
			Présents 7	Représentés 0	
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x		
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire			x
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre			x
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région			x
5	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre			x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x		
7	LE ROUX Yann	Directeur	x		
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x		
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x		
10	HAMMOUTENE Miloud	Chef de projet CRTE/alimentation	x		
11	PERES Katia	Animatrice OPAH			x
12	SERVANT MASSÉ Héliène	Cheffe de projet du PNR Sud Berry	x		

M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. ROULLET, Vice-Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire, M. ROBERT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays, Président de la CDC du Val de Bouzanne, et Mme ELION, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Indre.

Le Président rappelle que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre dernier, aussi il est très heureux de constater ce soir une forte mobilisation des élus.

Il salue chaleureusement la présence de M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, et de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD) et de Mme SELLERON, Conseillère Départementale de l'Indre.

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Stéphanie GLEN**, déléguée de la commune de Saint Christophe en Boucherie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 29 mars 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Nouveau cadre d'intervention du CRST
- 2) Budget : mise en place de la nomenclature M57, validation du règlement budgétaire et financier, décision modificative
- 3) LEADER 23-27 : présentation et validation du projet de convention
- 4) MAEC : validation de la candidature PAEC 2024 et de l'animation des MAEC 2024
- 5) PNR Sud Berry : état d'avancement du projet

- 6) Etude économique : restitution de l'étude
- 7) CRTE : état d'avancement du Contrat, présentation de la mission d'accompagnement
- 8) Mobilité : état d'avancement des actions, validation de la stratégie mobilité et de l'étude covoiturage
- 9) Questions diverses : OPAH, création de poste...

## 1) Nouveau cadre d'intervention du CRST

M. LE ROUX rappelle que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un contrat de 6 ans qui se termine l'année prochaine au mois de mai 2024.

La dotation régionale totale de **7 142 000 €** se répartit comme suit :

- **CRST : 6 792 000 €**
- **A VOS ID : 350 000 €**

Il dresse l'état d'avancement du Contrat Régional à la date de la Commission Régionale de novembre 2023.

### Dossiers déposés à la Région :

- 104 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 6 200 920 € (91,30%)**
- 13 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 284 287 € (81,22%)**

### Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 3 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 86 700 € (1,28%)**
- 1 dossier A VOS ID : **subvention sollicitée de 11 592 € (3,31 %)**

Nb projets		Liste des projets non validés en CPR	Maître d'ouvrage	Dépense	Taux	Subvention régionale sollicitée
1	CRST	Création d'un parcours ludique et touristique à Ste Sévère sur Indre (mesure 14)	Commune de SAINTE SEVERE SUR INDRE	52 456 €	50%	26 200 €
1	CRST	Prolongation de la promenade des bords de l'Indre et pose d'une passerelle piétonne (mesure 22)	Commune de LA CHATRE	100 000 €	20%	20 000 €
1	CRST	Aménagement de nouvelles aires de jeux École Marie-Louis Laguerre et parc de la Salle des Fêtes à La Châtre (mesure 23)	Commune de LA CHATRE	101 450 €	40%	40 500 €
<b>3</b>						<b>86 700 €</b>

Nb projets		Liste des projets non validés en CPR	Maître d'ouvrage	Dépense	Taux	Subvention régionale sollicitée
1	A VOS ID	Création d'un collectif de veilleurs des chemins de nature de l'Indre	Association Indre Nature	19 320,60 €	60%	11 592 €

### Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 101 dossiers CRST : **subvention accordée de 6 114 220 € (90,02%)**
- 12 dossiers A VOS ID : **subvention accordée de 272 695 € (77,91 %)**

### Crédits restant à engager

- CRST après validation des 3 dossiers : **591 080 € (8,70 %)**
- A VOS ID après validation du dossier : **65 713 € (18,78 %)**

Le Président indique que ce contrat régional se termine avec quelques dossiers en cours de finalisation et des crédits globalement bien optimisés. Il convient à présent de préparer le futur Contrat régional sur la période 2024-2030, et de limiter autant que possible le délai entre les 2 contrats régionaux.

Pour le prochain Contrat Régional, 2 phases à venir :

- 1) **Une phase de concertation territoriale** prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024, dans un premier temps avec les élus, puis avec les acteurs de la société civile, en vue de signer en septembre une convention d'objectifs et de moyens qui fixera les grands enjeux du territoire, le montant de la dotation régionale sur 6 ans (financement des projets, soutien à l'ingénierie et dotation A VOS ID) et les projets intercommunautaires.
- 2) **Une phase de contractualisation** des CRST avec chaque Communautés de Communes.

Lors de la dernière réunion, M. ROULLET a expliqué que le Contrat Régional s'articulerait autour de 2 priorités :

1. Accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique (40%, dont 10% minimum en faveur de la biodiversité)
2. Adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité

Pour plus de détail, le cadre de référence du futur CRST est à télécharger sur le site du Pays.

Les nouveautés concernent les domaines suivants :

- Biodiversité : zones de rafraîchissement, renaturation, plantations d'arbres
- Mobilité : autopartage
- Energies renouvelables : méthanisation
- Réemploi : ressourceries/recycleries, espaces de collecte dans les déchèteries
- Tiers lieux
- Culture : parcs et jardins patrimoniaux, villages remarquables

M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, insiste sur l'importance de garder une solidarité entre les territoires de la Région, d'où le maintien du fonds sud pour les territoires du Berry.

Dans ces nouveaux contrats régionaux, le Pays sera l'échelle stratégique, la CDC sera l'échelle de réalisation, et les communes seront associées.

Ce contrat permettra notamment d'aider les collectivités à financer leurs projets de transition écologique.

Le Président remercie M. COMPAIN pour toutes ces précisions. Il va falloir trouver une harmonisation entre les 3 CDC pour le prochain CRST doté de 7,142 M€, sachant que les projets doivent émerger des communes et des EPCI. Le travail doit se faire à l'échelle du Pays en lien étroit avec les 3 CDC de façon à optimiser la répartition de l'enveloppe régionale.

Pour conclure sur ce point, le Président souhaiterait une meilleure communication sur le dispositif A VOS ID, dont les critères sont parfois difficiles à comprendre. Il faudrait également une adaptation du dispositif A VOS ID aux réalités économiques des territoires, et plus de souplesse dans l'application des critères de sélection.

## **2) Budget : mise en place de la nomenclature M57, validation du règlement budgétaire et financier, décision modificative**

### **Nomenclature budgétaire et comptable M57**

Le Président propose aux délégués de valider la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, à compter du 1er janvier 2024.
- ACTE un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

- APPROUVE les nouvelles durées d'amortissement conformément à l'annexe jointe et les calculs de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- AUTORISE le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### Règlement budgétaire et financier

Le Président propose aux délégués de valider le règlement budgétaire et financier téléchargeable sur le site du Pays.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour la bonne exécution de la présente délibération

### Décision modificative du budget syndical 2023

Le Président propose aux délégués de valider la décision modificative du budget syndical 2023.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les écritures indiquées dans le tableau ci-dessous

INTITULES DES COMPTES	Augmentation des crédits de dépenses		Augmentation- Diminution des crédits de recettes	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
- Energie - Electricité	60612	+ 1 000,00		
- Carburants	60622	+ 500,00		
- Missions	6256	+ 356,00		
- Frais de mission des élus	6532	+ 1 000,00		
- Redevances pour licences, logiciels...	6518	+ 2 000,00		
- Dépenses imprévues	022	+ 4 500,00		
- Mise à disposition personnel autres organismes			70848	+ 5 493,60
- Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier			74758	+ 9 356,00
- Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier			74758	- 5 493,60
<b>Total Fonctionnement dépenses-recettes</b>		<b>+ 9 356,00</b>		<b>+ 9 356,00</b>

### 3) LEADER 23-27 : présentation et validation du projet de convention

Le Président indique qu'il va signer la convention du programme européen LEADER 23-27 avec la Région Centre-Val de Loire le 15 décembre 2023 au lycée George Sand de La Châtre.

Il conviendra d'installer le Comité de programmation LEADER composé de 17 membres titulaires (17 suppléants), dont une majorité du collège privé (9 titulaires qui représentent le Conseil de développement, le

tourisme, la culture, les sites touristiques, l'agriculture, les entreprises, le sport, la nature/biodiversité, l'alimentation).

Collège public (8 membres)	
Titulaires	Suppléants
1 DAUGERON François	JUDALET Patrick
2 ROBERT Christian	ELION Virginie
3 GAUTRON Guy	COUTURIER Pascal
4 SELLERON Michèle	HURBAIN Luc
5 PELLETIER Philippe	DOUET Patrice
6 DEGAY Jean-Michel	COURTAUD Pascal
7 CALAME Daniel	GUÉNIN Didier
8 CHARASSON Patrick	NICOLET Jean-Pierre

Collège privé (9 membres)	
Titulaires	Suppléants
1 MOREAU Jean-Claude	BAUCHÉ Stéphane
2 GLAUMOT Alain	MAJOREL Jacqueline
3 GABILLAT Delphine	GUILLAUME Gérard
4 NIEL Christian	FOUCAULT Carole
5 LAMY Arnaud	LABESSE Arnaud
6 DUCROT Pascal	NAUDET Jacky
7 GEBUSSON Claude	TOUCHET Marc
8 LUCBERT Jacques	MARANDON René
9 PION Maxime	GARNIER Maxime

Ce sont les membres du comité de programmation qui décideront de l'attribution, ou non, des subventions FEADER du programme LEADER 23-27.

La stratégie de développement du programme LEADER consiste à « *Tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique* ».

La stratégie se décline autour :

○ De **3 axes stratégiques** :

Axe 1 : Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

Axe 2 : Relocaliser et reterritorialiser l'économie

Axe 3 : Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

○ Et de **8 fiches actions opérationnelles** :

N° fiche action	Libellé de la fiche action	Montant FEADER
1	Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	97 000 €
2	Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	61 000 €
3	Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	85 000 €
4	Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	121 000 €
5	Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	121 000 €
6	Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale	61 000 €
7	Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne	- €
8	Assurer la mise en œuvre du programme LEADER (animation- gestion)	182 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>728 000 €</b>

### Fiches action N°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable

- Actions en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- Actions en faveur d'une économie patrimoniale durable et résiliente
- Actions en faveur du développement d'une production locale et d'une consommation durable et de proximité

### **Fiches action N°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises**

- Actions visant à développer l'attractivité économique du territoire
- Actions visant à optimiser l'offre en foncier et immobilier d'entreprises du territoire
- Actions visant à soutenir les projets des entreprises existantes (développement, innovation, expérimentation, diversification, transmission)
- Actions visant à sensibiliser et accompagner les entreprises

### **Fiches action N°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)**

- Actions visant à renforcer l'offre de services sur l'ensemble du territoire
- Actions visant à soutenir le développement de l'offre de santé
- Actions visant à développer l'offre de mobilité sur le territoire

### **Fiches action N°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion**

- Actions de mise en tourisme des éléments de patrimoine et de promotion du territoire
- Actions visant à créer ou développer des séjours, des activités et des parcours touristiques
- Actions visant à augmenter la capacité d'accueil touristique et à aménager les sites d'accueil

### **Fiches action N°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes**

- Actions en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes
- Actions en faveur du logement des jeunes
- Actions en faveur de l'attractivité des jeunes

### **Fiches action N°6 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale**

- Actions de préfiguration liées au projet de création du futur PNR Sud Berry
- Actions sur la connaissance, la sensibilisation et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité : haies, espaces boisés, prairies, zones humides, cours d'eau
- Actions sur le développement de la filière bois énergie et des plans de gestion durable des haies
- Actions en faveur du développement et de la promotion des itinérances touristiques douces
- Actions sur le développement des initiatives en faveur de la mobilité en milieu rural peu dense, l'émergence et l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité
- Travail à l'échelle des territoires de l'Indre en vue de définir une complémentarité et des dynamiques locales pour une souveraineté alimentaire départementale
- Actions sur la promotion de « la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin »
- Actions sur la promotion des communes labellisées « Petite Cité de Caractère », « Ville et métiers d'art » (opérations de communication, visites virtuelles, évènementiels...)

Le Président espère plus de fluidité dans le parcours des dossiers LEADER avec l'autorité de gestion régionale. M. DEGAY, ancien Président du Pays, estime que le programme LEADER n'est pas encore suffisamment connu. Le Président approuve ces propos. Il insiste sur le rôle des collectivités auprès des associations locales : information sur les aides LEADER, appui administratif de leurs dossiers.

Le Président propose aux délégués de valider la convention LEADER 23-27.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la maquette financière présentée en séance aux délégués du Pays
- APPROUVE le projet de convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes, explicité en séance aux délégués du Pays
- AUTORISE Monsieur DAUGERON, Président de la structure porteuse du GAL du Pays de La Châtre en Berry à signer avec l'Autorité de Gestion (Région Centre-Val de Loire) la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes et tous les actes relatifs à la mise en œuvre de cette décision
- APPROUVE la composition du Comité de Programmation LEADER conformément au tableau joint en annexe
- APPROUVE la désignation du Président du Comité de programmation du GAL par ses membres qui sera chargé de l'animation des Comités de programmation et du respect de son règlement intérieur
- DELEGUE au Président du Comité de Programmation du GAL la signature des actes relatifs au fonctionnement du Comité de programmation (invitations, compte rendus, consultations par écrit, ...)
- DONNE délégation aux membres du bureau siégeant au sein du collège public du Comité de programmation de valider par délibération toutes les décisions prises en Comité de programmation, et ce pour toute la durée du programme LEADER 2023-2027

#### 4) MAEC : validation de la candidature PAEC 2024 et de l'animation des MAEC 2024

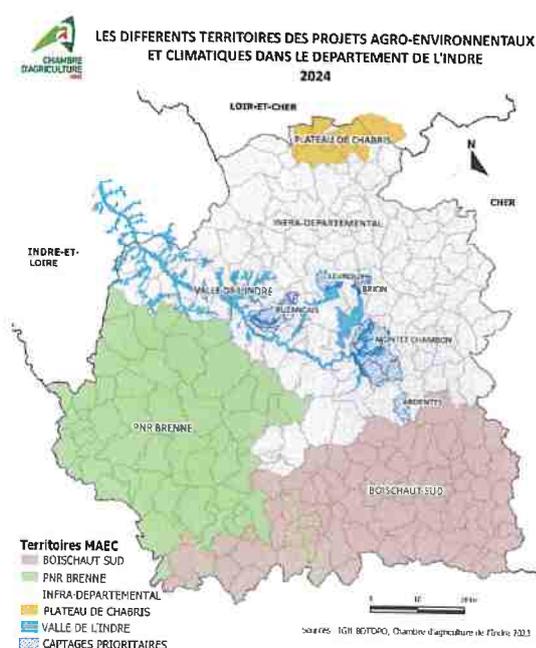
Sur la carte ci-contre du département de l'Indre, on observe 2 territoires importants qui portent des MAECs (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), le PNR Brenne et le Boischaud Sud (Pays de La Châtre en Berry + Pays Val de Creuse-Val d'Anglin).

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Boischaud Sud s'étend sur 77 communes, 125 000 ha et concerne 1 310 exploitations agricoles.

Ce PAEC est animé dans le cadre d'une convention de partenariat :

- ADAR-CIVAM : animation territoriale
- Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
- Indre Nature : expertise environnementale

Les MAEC sont des mesures volontaires qui viennent compenser financièrement les agriculteurs qui s'engagent sur 5 ans dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.



Dans le cadre de l'appels à projets « PAEC 2024 », le Pays a sollicité auprès de la DRAAF une dotation pour les contrats MAEC de 5,5 M €. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mars 2024 : liste des PAEC retenus et fixation des enveloppes réservataires par territoire
- 15 mai 2024 : date limite de dépôt des dossiers PAC par les agriculteurs
- Juillet 2024 : fixation des enveloppes définitives allouées aux territoires

En complément, le Pays a déposé auprès de la DRAAF une demande de subvention pour l'animation du PAEC 2024 à hauteur de 51 972,50 €, et pour la réalisation des diagnostics agro-écologiques de 75 995,80 €.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2024.

#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- VALIDE le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Boischaut Sud 2024 qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 7 juillet 2023
- APPROUVE le dépôt de la candidature « PAEC Boischaut Sud 2024 » auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire dans le cadre de l'appel à projets agro-environnemental et climatique pour la campagne 2024
- PREND ACTE que l'animation de la campagne MAEC 2024 se fera dans le cadre d'une convention de partenariat entre les structures suivantes :
  - Pays de La Châtre en Berry : opérateur du PAEC (suivi administratif et financier)
  - Association ADAR-CIVAM : animation territoriale
  - Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
  - Association Indre Nature : expertise environnementale
- MANDATE le Président du Pays de La Châtre en Berry pour solliciter une subvention de l'Etat auprès du ministère de l'Agriculture en vue de financer les missions liées à l'animation du PAEC 2024
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - À déposer une candidature à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2024 ;
  - À solliciter à ce titre, tous les financements mobilisables auprès de l'Europe et de l'Etat ;
  - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne MAEC 2024.

## **5) PNR Sud Berry : état d'avancement du projet**

---

Le Président passe la parole à Mme SERVANT MASSÉ pour faire un point d'étape sur le projet de création du Parc Naturel Régional Sud Berry.

Afin de répondre aux réserves du Préfet de Région, une étude d'opportunité révisée a été engagée dont l'avancement est le suivant :

- Phase 1 : révision du périmètre (périmètre arrêté)
- Phase 2 : gouvernance de préfiguration (en cours de finalisation)
- Phase 3 : grandes orientations (concertation à venir)
- Phase 4 : actualisation du dossier (données à consolider)

Si les délais sont tenus, la Région pourrait déposer un dossier d'opportunité révisé à l'été 2024 et recevoir un avis du Préfet de Région en fin d'année 2024.

De façon à mieux comprendre les enjeux du PNR, **2 réunions techniques ont été organisées** :

- Réunion technique et politique le 8 mars 2023 (Etat, Région, Pays)
  - Objectifs : mise au point sur contenu et exigences de l'avis d'opportunité du préfet
  - Discussion ayant permis d'exposer les points de vue et attentes des uns et des autres
- Echanges avec la Fédération des PNR le 9 mai 2023 (présence Région et Etat)
  - Objectifs : mieux comprendre leur avis, l'intérêt et les différentes possibilités de structures de préfiguration
  - Réunion utile qui a remis à niveau d'information identique tous les acteurs de la procédure (Etat, Région, Pays)
  - Nécessité de faire du projet de PNR un vrai projet de territoire global et non un catalogue d'actions

En parallèle, une **concertation engagée avec les élus** pour avancer sur le projet de PNR Sud Berry :

- Réunions d'information sur le projet lors des conférences des maires (de février à juin 2023)
  - 3 réunions janv./fév. sur Pays de La Châtre ; 3 réunions mars et juin sur Berry St-Amandois
  - Emergence de questions récurrentes et interrogations à lever ; prise de conscience du besoin de renforcer l'information
- Séminaire « gouvernance » des élus le 2 mai 2023 dans le cadre de l'étude régionale
  - Objectifs : réfléchir sur les grandes orientations et missions du futur PNR
  - Contenu et méthode inadaptés ; réunion prématurée au vu de l'avancement du projet

Le Comité inter-Pays du 14 juin 2023 a permis de définir un **plan d'information** sur le projet du PNR Sud Berry avec 3 types d'acteurs ciblés (élus, partenaires, habitants) et hiérarchisés dans le temps :

- Présentation du projet de PNR à destination des conseils municipaux
  - 20 réunions programmées de juin à novembre 2023 à destination de l'ensemble des conseils municipaux, dont 7 dans l'Indre pour les 55 communes réunissant 201 participants (sept à oct) :
  - Permet de rétablir une bonne information et de lever des doutes sur les contraintes supposées
  - Permet l'échange, le recueil des questions récurrentes et futures interrogations à lever
- Visite d'un PNR existant destinée à l'information des élus
  - 11 octobre 2023 au PNR Millevaches en Limousin
  - 31 participants / 26 communes représentées / proportion Indre-Cher « respectée »
  - Très satisfaisant (très bon accueil ; meilleure compréhension du fonctionnement, missions et actions)
  - Une grande diversité d'actions portées, en adéquation avec les compétences de leurs adhérents (communes et communautés de communes).
- Diffusion de lettres d'information régulières (lettre d'information n°5 à venir)
- Rédaction d'une foire aux questions (cf. document distribué en séance)
- Création d'une page internet dédiée sur les sites web des 2 Pays

- **Présentation du projet aux partenaires**

- Dans l'attente de l'avancée de l'étude régionale et de l'ébauche des modalités d'association des partenaires dans la future gouvernance ou concertation sur les grandes orientations.

Pour avancer sur la **partie juridique de la gouvernance du PNR**, la région a retenu le cabinet « Landot »

1/ La structure de préfiguration du projet PNR : 2 pistes possibles, le mode associatif ou le mode syndical

2/ La structure de gestion du futur PNR : pour créer le syndicat mixte ouvert de gestion du PNR, plusieurs scénarios possibles allant de la « simple » coexistence du syndicat de PNR avec les syndicats de Pays, jusqu'à l'intégration complète au sein d'un même syndicat dit « à la carte » du PNR et des 2 Pays.

Les conclusions sur la gouvernance du futur PNR sont attendues en mars 2024.

Le Président indique que lors des réunions d'information des 55 communes de l'Indre sur le projet de PNR Sud Berry, la fréquentation des conseillers municipaux était de 29%, 5 communes n'étaient pas représentées et 6 communes étaient représentées uniquement par les maires.

Le Président propose aux délégués de valider l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre les deux syndicats, relative à la mise en œuvre du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry, permettant de prendre en compte les dépenses inhérentes à l'organisation du voyage d'études du 11 octobre 2023
- VALIDE la modification des paragraphes 4 et 5 et le tableau de l'article 5 comme suit :

« Le Pays de la Châtre en Berry verse sa quote-part une fois par an, après établissement d'un bilan annuel des dépenses et recettes **pour les dépenses liées au poste** et dès lors que le Pays Berry St Amandois aura perçu les subventions sollicitées. **Pour les opérations ponctuelles, le bilan et le versement de la quota-part du pays de la Châtre se fera au fur et à mesure de leur exécution.** »

La prise en charge des dépenses communes débute à compter du 01 Février 2023, date de prise de fonction de la cheffe de projet.

NATURE DES DEPENSES	MODALITES DE PRISE EN CHARGE	REPARTITION des RECETTES		
		Fonds CPER	Pays Berry St-Amandois	Pays de la Châtre en Berry
<b>DEPENSES LIEES AU POSTE</b>				
salaires brut chargé	réel	80%	10%	10%
frais administratifs et de supports (locaux, matériel et réseau informatique...)	15% salaire chargé		50%	50%
frais de déplacement et de mission engagés et remboursés à l'agent	réel		50%	50%
Investissements spécifiques (achat informatique dédié au poste, logiciels etc...)	Réel		50%	50%
Frais de valorisation du véhicule de service	selon barème indemnités kilométriques		50%	50%
<b>AUTRES DEPENSES</b>				
Frais de publicité, publication, relations publiques (compte 623)	réel	1	50% ou au prorata du nombre de participants <sup>2</sup>	50% ou au prorata du nombre de participants <sup>2</sup>

1 le Conseil régional pourra être sollicité au cas par cas sur les frais de communication

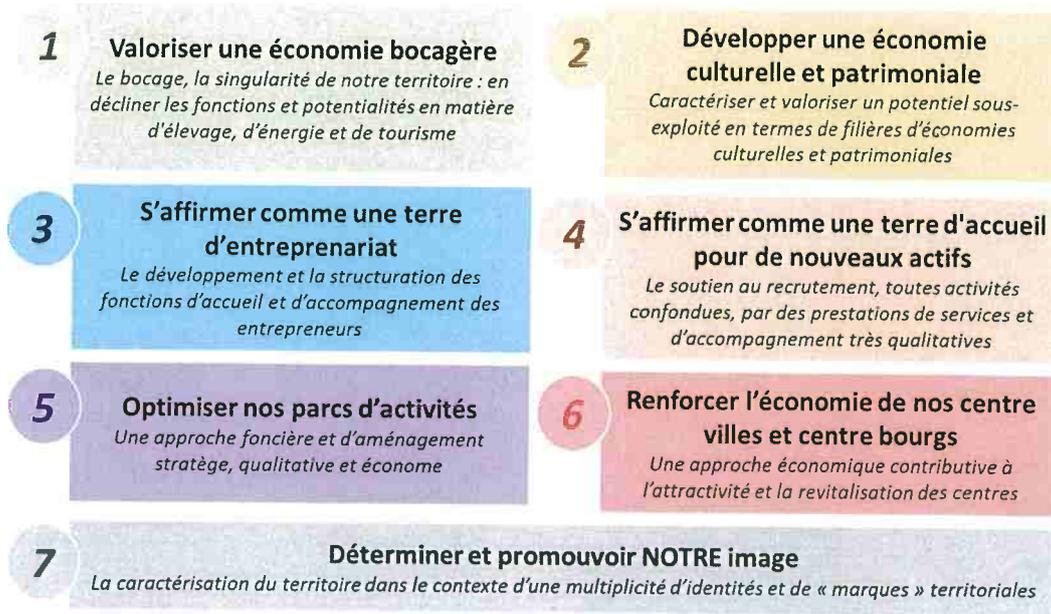
2 selon la nature de l'opération »

- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer l'avenant nécessaire à l'exécution de cette délibération.

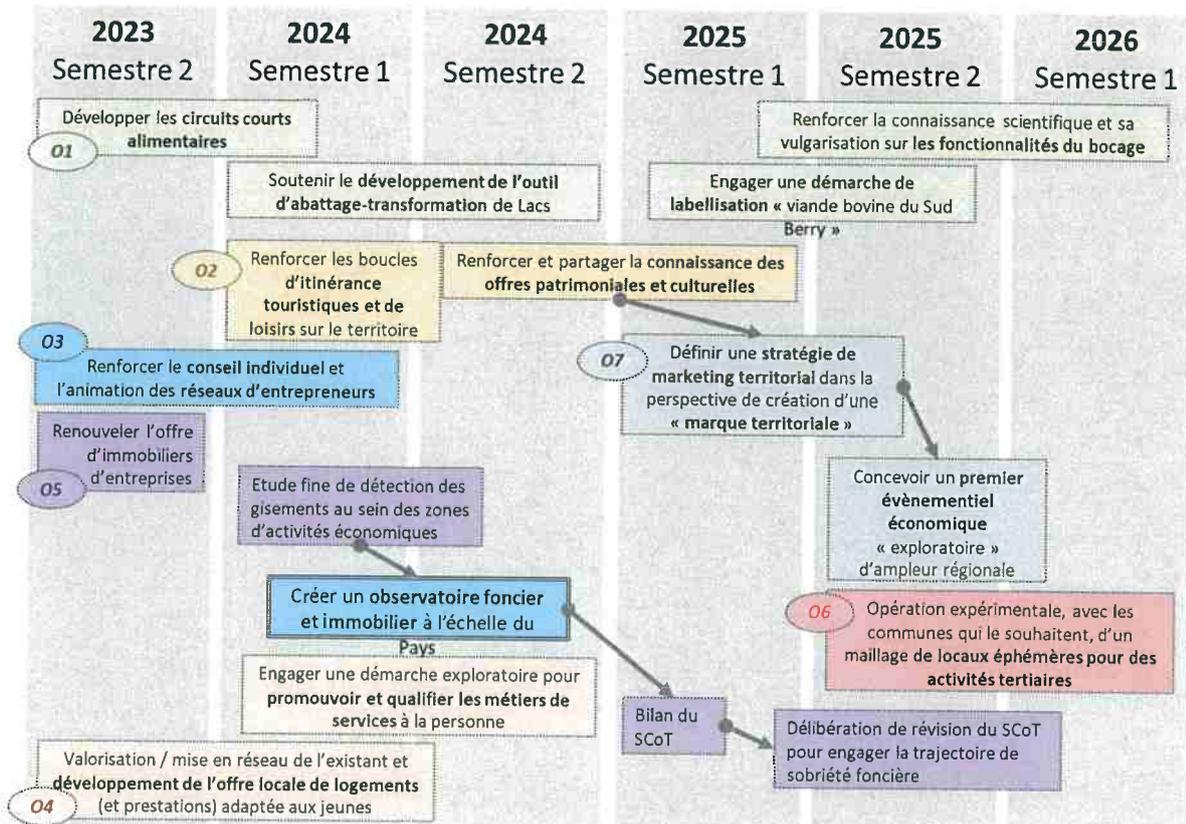
## 6) Etude économique : restitution de l'étude

Le Président rappelle la volonté des élus d'élaborer une stratégie économique à l'échelle du Pays en lien étroit avec les collectivités qui ont la compétence « économique », à savoir les 3 Communautés de Communes du territoire et la Région Centre-Val de Loire. Il souligne la qualité du travail réalisé par le bureau d'étude, qui était à l'écoute de nos attentes et de nos besoins.

Cette stratégie s'appuie sur un développement économique, principalement endogène, adossé à la valorisation de nos singularités patrimoniales, valorisant l'initiative entrepreneuriale, et structuré autour des 7 orientations suivantes :



Pour une mise en application de cette stratégie économique, une feuille de route a été établie en ciblant uniquement les actions majeures qui seront à initier si possible d'ici la fin du mandat municipal.



Le Président invite les délégués à venir à la restitution de cette stratégie économique prévue le 19 décembre à 18h30 (salle des fêtes de Pouligny-Notre-Dame) en présence d'entrepreneurs du territoire.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, indique que des membres de la société civile ont été associés à l'élaboration de cette stratégie économique. Cette stratégie est très intéressante et cohérente, car elle vient en complément d'actions déjà engagées sur le territoire.

Sur la question de l'Observatoire foncier, depuis un an il existe une commission foncière régionale destinée justement à l'appui méthodologique des initiatives locales.

Il informe aussi les élus du Pays que le CESER Centre-Val de Loire a rédigé un rapport sur la « déprise agricole » dans lequel il est rappelé l'importance d'articuler les différents niveaux d'interaction, notamment au niveau des départements dotés de la compétence pour agir sur le foncier, et d'autre part au niveau des communes ou d'un ensemble de communes pour engager des actions dans le temps.

En conclusion, le Président indique que la stratégie de développement économique durable du Pays est le « projet local de développement économique durable du territoire », qui servira de référence aux actions économiques du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) sur la période 2024-2030.

Le Président propose aux délégués de valider la stratégie économique du territoire.

### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

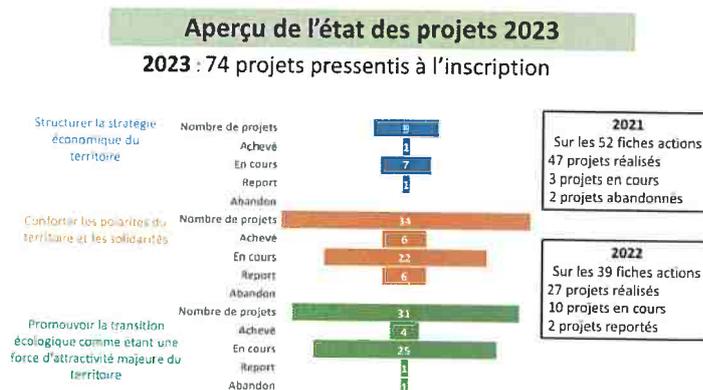
- APPROUVE la stratégie de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry présentée en séance aux délégués, qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 12 octobre 2023
- DÉLÈGUE au comité de pilotage le suivi de la mise en œuvre des actions économiques engageables à court, moyen et long terme
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie économique

## 7) CRTE : état d'avancement du Contrat, présentation de la mission d'accompagnement

Le Président souligne que le « R » du CRTE est passé de la « Relance » à la « Réussite de la Transition Ecologique », ce qui montre l'ambition affichée par l'Etat à travers ce contrat.

Le CRTE permet avant tout de prioriser l'accès aux aides de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert renouvelés en 2024) pour financer les projets portés par nos collectivités.

M. HAMMOUTENE rappelle que le CRTE permet d'anticiper, de prioriser et de planifier les projets des collectivités. Il fait un point à mi-parcours du CRTE.



On note une augmentation du nombre de projets en 2023 par rapport aux 2 années précédentes, liée essentiellement à la mise en place des programmes « Petites Villes de Demain » sur le territoire.

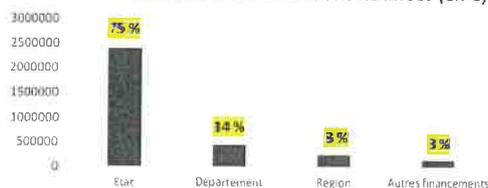
### Maquette financière des projets 2023

74 projets = 20 179 753,25 € d'investissements

Avec les montants d'investissements des projets reportés ou abandonnés (9 projets)

65 projets = 10 796 203,25 € d'investissements

Montants des subventions notifiées (en €)



### En 2023, un projet CRTE se résume

#### Thématiques

- **Efficacité énergétique** (éclairage public, isolation des bâtiments, etc.) ;
- **Vivre ensemble** (réhabilitation de bâtiments pour des associations, équipements publics, etc.) ;
- **Sport et loisirs** (équipements sportifs, développement du cinéma etc.) ;
- **Commerces, artisanats de proximité** (travaux, reprises et réhabilitations, etc.) ;
- **Espaces publics et espaces verts** (aménagement d'espaces publics, etc.)

En moyenne un projet CRTE

166 095 € d'investissements

42 839 € de subventions notifiées

#### Les thématiques peu traitées

- Économie sociale et solidaire,
- Connaissance et protection de la biodiversité,
- Opérations de requalifications,
- Gestion quantitative et qualitative de l'eau

On constate que la « revitalisation des centres-bourgs » et les « économies d'énergie » sont les thématiques prioritaires sur le territoire.

Pour le CRTE 2024, on recense 46 projets, dont 8 projets reportés de 2023, qui se répartissent ainsi :

- 27 projets liés à l'orientation stratégique Transition écologique
- 16 projets liés à la cohésion territoriale
- 3 projets liés au développement économique

On note une forte proportion de projets liés à l'orientation de « transition écologique », ce qui est très positif pour la suite de la mise en œuvre du CRTE.

Au terme de 2 ans de mise en œuvre du CRTE, le Pays bénéficie de l'accompagnement d'un bureau d'étude en vue de faire remonter aux services de l'État ce qui a fonctionné et ce qui reste à améliorer.

A ce jour 2 ateliers se sont tenus dans les CDC, le 20 novembre à Montgivy pour la CDC La Châtre-Ste Sévère, et le 22 novembre à Aigurande pour la CDC Marche Berrichonne. Une réunion est prévue à Neuvy le 15 décembre pour la CDC Val de Bouzanne.

L'objectif de ces ateliers participatifs est :

- D'accompagner le territoire à la prise en main de la transition écologique (actualités des politiques publiques, budgets, etc.) ;
- De favoriser le dialogue territorial et local ;
- Et d'associer aux discussions les élus et les services (secrétariat, agents techniques, etc.).

Un atelier de restitution commun aux trois Communautés de Communes sera organisé en vue de partager les réflexions issues des 3 ateliers participatifs, et de faire émerger un cap collectif.

A l'issue de cet atelier, le Président insiste sur l'importance du dialogue entre les élus et avec les services pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre des projets.

## 8) Mobilité : état d'avancement des actions, validation de la stratégie mobilité et de l'étude covoiturage

### Stratégie mobilité

Mme ALLOUCHE rappelle que le Pays travaille sur des actions « mobilité » depuis maintenant 4 ans. A présent, il convient d'acter une stratégie mobilité à horizon de 15 à 20 ans.

L'objectif global de la stratégie mobilité est :

- La réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements, de 5 points d'ici à 2030, et de 10 points d'ici à 2040 ;
- Et d'augmenter dans le même temps les déplacements à pied, en vélo et en covoiturage.

Les objectifs prioritaires :

- Améliorer l'accessibilité aux services de santé
- Mettre en place de nouvelles solutions de mobilités pour les personnes âgées et isolées
- Apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle

Les objectifs secondaires :

- Réduire la vulnérabilité des habitants du Pays de La Châtre en Berry
- Mettre en place une politique de communication et d'informations sur les solutions de mobilités existantes
- Améliorer les aménagements piétons et cyclables pour promouvoir les deux pratiques
- Améliorer l'accessibilité et l'attractivité du territoire
- Être un territoire pionnier en termes d'expérimentation et d'innovation de nouvelles solutions de mobilité dans les territoires ruraux
- Développer la non-mobilité (développement des services itinérants, des services en ligne, du télétravail, co working...)

Ces objectifs ont ensuite été déclinés en **4 grandes orientations et 12 actions** :

#### 1. Favoriser la mobilité active

Action 1 : Développer les équipements et les aménagements cyclables

Action 2 : Développer les liaisons douces

Action 3 : Favoriser la compréhension et la sécurité

#### 2. Favoriser les déplacements de proximité

Action 4 : Développer les services de proximité

Action 5 : Favoriser le lien social

Action 6 : Optimiser l'utilisation des équipements locaux existants

#### 3. Réduire l'autosolisme

Action 7 : Développer le covoiturage

Action 8 : Développer les modes de transports partagés

Action 9 : Repenser nos modes de vie

#### 4. Sensibiliser et communiquer

Action 10 : Accompagner et sensibiliser un public spécifique

Action 11 : Optimiser l'utilisation des services et des équipements déjà existants

Action 12 : Développer la communication à grande échelle

Le Président propose aux délégués de valider la stratégie mobilité du Pays.

### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la stratégie mobilité du Pays de La Châtre en Berry présentée en séance aux délégués, qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage mobilité du 7 novembre 2023 ;
- DÉLÈGUE au comité de pilotage le suivi de la mise en œuvre des actions mobilités engageables à court, moyen et long terme ;
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie mobilité.

M. LE ROUX précise que le Pays de La Châtre en Berry est l'un des territoires les plus actifs de la Région Centre-Val de Loire sur la mobilité. Le Pays est déjà en action avec une stratégie claire, alors que les autres territoires ruraux vont démarrer leurs études. De plus, le Pays est souvent sollicité pour faire des présentations des différentes actions engagées. Ce territoire est regardé avec un grand intérêt sur la thématique des mobilités.

Mme SOULLETTE, déléguée de Champillet, s'interroge sur la pérennité du service de mobilité des personnes âgées avec la croix rouge, sachant qu'aujourd'hui il faut passer par familles rurales.

Le Président indique que M. MITATY, élu référent mobilité, fera tout à l'heure le point sur cette action de transport solidaire.

### **Action 1 : Mise en œuvre de la tranche 2 du service KAVELO**

Le Président rappelle que le Pays s'est engagé dans une opération expérimentale consistant à mettre en œuvre un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur le territoire.

Compte tenu du bilan positif de la 1ère tranche avec une flotte de 15 vélos répartis sur 3 points relais à Crozon-sur-Vauvre, Nohant-Vic et Neuvy-St-Sépulchre (cf. tableau ci-contre), il convient à présent d'engager la tranche 2 avec l'acquisition de 20 vélos supplémentaires.

	Crozon-sur Vauvre	Nohant-Vic	Neuvy St-Sépulchre
Nombre de VAE loués	103	45	40
Nombre de contrat de location	59	20	31
Moyenne de VAE loué / contrat de location	2	2	1
Recettes	3368 €	885 €	1185 €
Entretien	150 €	50 €	50 €
	Bilan très positif Public varié	Bilan mitigé Public étranger majoritaire	Bilan positif sur la saison estivale
Bilan	Utilisation tourisme + quotidien	Utilisation tourisme	Utilisation tourisme + quotidien
	Manque de VAE en période estivale	Manque de visibilité	Attentes des résultats saison basse

Mme ALLOUCHE indique que les recettes dégagées par ce service sont intéressantes pour les points relais. Les vélos sont utilisés

pour les déplacements du quotidien et à usage touristique, par une population âgée en moyenne de 50 à 65 ans. La communication se fait essentiellement par « bouche à oreille ».

On note que 95% des usagers sont satisfaits du service de vélos. Suite à leur expérience, 40% des usagers envisagent d'utiliser un VAE pour les déplacements du quotidien, et une majorité envisage d'acheter un vélo à assistance électrique.

Fort de ces éléments, le Pays souhaite développer sa flotte de VAE avec l'acquisition de 20 vélos supplémentaires, qui seront répartis sur 4 nouveaux points-relais. Le coût est estimé à 37 000 € TTC financé à 80% par des aides de l'ADEME et de la région, soit un reste à charge pour le Pays de 7 400 €.

Suite à l'appel à candidature lancé en septembre auprès des communes du Pays pour identifier 4 nouveaux points relais, 4 candidatures ont été retenues par le « COPIL Mobilité » pour répondre à une concentration des services dans les communes pôles, avoir un maillage du territoire plus équilibré, et disposer de gestionnaires « point relais » bien identifiés et volontaires pour assurer le service.

Commune	Point-relais gestionnaire
Sainte Sévère sur-Indre	Maison de Jour de fête
Orsennes	Garage Restaurant
Vicq-Exemptet	Restaurant
Aigurande	Communauté de Communes

Pour avoir de bons résultats, le Président insiste sur l'importance d'avoir des personnes motivées (association, privé ou collectivité) qui s'occupent de ce service de location de vélos.

Mme CHENET, délégué de Nohant-Vic, précise que le point relais VAE de Mme BAHl se trouve sur Vic. Elle évoque la sortie vélo des 5 Conseillères municipales de Nohant-Vic en avril dernier, qui a fait l'objet d'une information dans le journal de la commune. C'était une expérience très sympathique et amusante.

M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, précise que le point relais à Aigurande se situera à la Maison France services car cela rentre pleinement dans les missions de services à la population, et pas seulement le tourisme.

Une consultation a été lancée auprès de différents prestataires dans l'Indre, le Cher et la Creuse pour l'acquisition de 20 VAE polyvalents utilisables à la fois sur les routes et les chemins et conçus pour répondre à de multiples utilisations (randonnées, cyclotourisme, trajets domicile-travail, trajets loisirs...).

Le Président propose aux délégués de valider la consultation des entreprises pour l'acquisition des 20 VAE et de leurs équipements.

#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE le lancement de la tranche 2 de la première action du programme mobilité du Pays consistant en l'achat de 20 vélos à assistance électrique répartis sur 4 nouveaux points-relais ;
- VALIDE le dossier de consultation des entreprises pour l'achat de 20 VAE et de leurs équipements ;
- DÉLÈGUE au Comité de pilotage la sélection de l'entreprise, le suivi de la mise en œuvre du service « KAVELO » à court, moyen et long terme
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - A signer les conventions de mise à disposition des VAE avec les points-relais identifiés sur le territoire,
  - A engager les dépenses nécessaires au développement du service « KAVELO »,
  - A lancer une consultation des entreprises pour l'acquisition des 20 VAE et leurs équipements,
  - A engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce service.

### **Action 3 : Analyse de l'appel à candidature du programme MOBY « Ecomobilité scolaire »**

Lauréat en avril 2023 du programme d'écomobilité scolaire MOBY financé à 100% par les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie), le Pays bénéficie d'un accompagnement personnalisé de 9 jours par un expert de la mobilité scolaire jusqu'au mois de juin 2024.

Cela commencera par une formation sur les enjeux de l'écomobilité de 10 à 12 personnes (élus, techniciens, enseignants) de façon à partir d'un socle commun de connaissance, pour ensuite réaliser un diagnostic à l'échelle d'un établissement scolaire et proposer des actions pertinentes qui pourraient être mises en place à titre d'exemple.

A ce jour, les collectivités qui seraient intéressées par cette formation sont les suivantes : La Châtre, Crevant, Sainte Sévère sur-Indre, Montgivray, RPI Pouligny Notre Dame, RPI Montipouret-Mers/Indre-Tranzault.

## Action 4 : Validation du dossier de consultation pour la stratégie d'implantation d'aires de covoiturage

Le Pays souhaite travailler sur un schéma d'implantation d'aires de covoiturage sur le territoire.

Ce schéma sera suivi d'un programme d'aménagement prévisionnel sur 5 ans mentionnant :

- la faisabilité de chaque aire (esquisse, estimation financière et aides mobilisables, maîtrise foncière, enjeux réglementaires et environnementaux),
- et la priorisation des aires à réaliser fonction de la faisabilité technique, réglementaire, foncière, du coût de la réalisation, de la répartition géographique.

Dans le cadre d'une révision du cahier des charges, la phase opportunité sera réduite de façon à passer rapidement à la phase opérationnelle. Le Président précise que la consultation de l'étude covoiturage sera plafonnée à 40 000 € pour un reste à charge du Pays de 8 000 €, déduction faite de la subvention Fonds verts de 80%.

Le calendrier prévisionnel prévoit une consultation lancée en décembre 2023, une attribution du marché en janvier 2024 et les conclusions prévues à l'automne 2024.

L'idée serait de prioriser certaines aires de covoiturage sur le territoire d'ici l'été 2024, afin que les communes puissent bénéficier des fonds verts pour financer les travaux d'aménagement de ces futures aires de covoiturage.

M. COURTAUD rappelle que seules les collectivités, propriétaires des terrains, peuvent réaliser les travaux d'aménagement. Le Pays n'a pas vocation à créer des aires de covoiturage, en effet conformément à ses statuts il ne porte pas de maîtrise d'ouvrage.

En concertation avec les collectivités concernées, le Président précise que l'étude permettra précisément d'identifier les emplacements les plus adaptés pour implanter des aires de covoiturage sur le territoire.

Le Président propose aux délégués de valider la consultation des entreprises pour la réalisation de l'étude stratégique sur l'implantation d'aires de covoiturage à l'échelle du Pays.

### **Le Comité syndical après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) :**

- APPROUVE l'engagement d'une consultation auprès des bureaux d'études spécialisés en matière de développement de solutions de mobilité, de covoiturages et de concertation des acteurs concernés ;
- VALIDE le CCAP et le CCTP précisant respectivement les clauses administratives et techniques particulières de cette mission ;
- DÉLÈGUE au comité de pilotage la sélection du bureau d'études, le suivi de la mise en œuvre des actions sur le covoiturage à court, moyen et long terme ;
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à lancer une consultation auprès des bureaux d'études spécialisés, à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie d'implantation d'aires de covoiturages.

## 9) Questions diverses : OPAH, création de poste...

### OPAH-RR

L'OPAH-RR 2018-2023 du Pays étant prolongée jusqu'au 31 décembre 2024, le Président propose aux délégués de valider l'engagement d'une 4ème OPAH à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry sur la période 2025-2029.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'engagement d'une 4ème OPAH à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry sur la période 2025-2029
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle OPAH sur le territoire.

### Création de poste

Le Président informe les délégués que Miloud HAMMOUTENE, Chef de projet CRTE achèvera son contrat de 2 ans au 29 février 2024.

Compte tenu de son nouveau projet de vie, il ne souhaite pas renouveler son contrat. Aussi, il convient de recruter un.e chargé.e de mission « Transition Écologique » pour poursuivre ses missions, à savoir la mise en œuvre du CRTE et l'élaboration du projet alimentaire territorial.

Le Président propose aux délégués de valider la création d'un poste contractuel de chargé.e de mission « Transition Écologique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la suppression de l'emploi non permanent de Chef de projet CRTE
- DECIDE de créer un emploi non permanent de chargé de mission « Transition Écologique » pour mener à bien le projet suivant : Elaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et poursuite de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- APPROUVE les points suivants :
  - Emploi non permanent occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 2 ans (1 an minimum et 6 ans maximum), à compter du 1er janvier 2024
  - Emploi à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures
  - Rémunération de l'agent calculée en référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial, en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience
  - L'agent devra justifier d'une formation supérieure (Bac +2 à Bac +5) dans le domaine de la gestion des territoires et du développement local
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits correspondants au budget

### Action 2 : Transport d'Utilité Sociale (TUS)

Dans le cadre d'une opération expérimentale sur 12 mois, le service de transport solidaire a été mis en place à l'été 2022 sur le Pays avec l'association Familles Rurales et la Croix Rouge. Cette convention a pris fin en septembre 2023.

M. MITATY présente le bilan de cette opération.

Tout d'abord, il ressort que le service de transport solidaire répond à un vrai besoin de déplacement des habitants du Pays de La Châtre en Berry.

Après un an et demi d'expérimentation, plus de 150 personnes ont ainsi pu bénéficier de ce service pour un total de 800 trajets correspondant à 37 310 km parcourus. Ce service est assuré par 20 conducteurs bénévoles, dont 3 voitures de la Croix-Rouge. Les bénéficiaires de ce service sont des personnes isolées ayant de faibles ressources (retraités 75%, personnes en activité 20%, personnes sans emploi 5%).

Les motifs de déplacement concernent essentiellement les rendez-vous médicaux (53%) et les courses (28%). On note toutefois un manque de communication en direction des personnes sans emploi, qui utilisent très peu ce mode de déplacement pour leurs entretiens.

Ce service de Transport d'Utilité Sociale (TUS) représente à la fois :

- **Une solution de déplacement** pour les personnes sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants, ou ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leur précarité financière.
- Mais également **une source de lien social**, et d'entraide entre les chauffeurs bénévoles et les habitants qui tissent des liens durant ces trajets quotidiens.

Des échanges récents avec le Pays de Valençay en Berry et le PNR de la Brenne, qui rencontrent des problématiques de déplacement similaires, pourraient aboutir prochainement à la mise en place de ce service sur leur territoire.

Compte tenu du succès de ce service de transport solidaire, il s'agit à présent de réfléchir à sa pérennisation avec l'association Familles Rurales.

En vue de pérenniser ce service de transport solidaire en 2024, l'association Familles Rurales sollicite une participation forfaitaire de 8 000€ de la part des collectivités du territoire. À défaut d'une réponse favorable, l'association Familles Rurales arrêtera le service de transport solidaire sur le territoire.

Le Président rappelle que le service de transport solidaire était une opération expérimentale. Effectivement pour pérenniser ce service, l'association Familles Rurales souhaite un engagement financier des collectivités locales en 2024. A défaut d'un engagement au premier trimestre 2024, ce service disparaîtrait.

Le Président rappelle que c'est la région qui dispose de la compétence « transport », et qu'elle a la possibilité de redéléguer éventuellement une partie de cette compétence aux Communautés de Communes pour la mise en place de projets particuliers.

M. JUDALET, Maire de La Châtre, s'étonne que l'association Familles Rurales n'ait pas sollicité pour la pérennisation de ce service la subvention de la Région de 50% sur 3 ans.

Le Président conclue en disant qu'il faudra prendre une décision dans les prochains mois.

---

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

---

Il remercie l'équipe resserrée du Pays (Yann Le Roux, Isabelle Yvernault, Janna Allouche, Miloud Hammoutène) ainsi qu'Hélène Servant Massé qui travaille sur le projet PNR Sud Berry.

Le Président souhaite dire un mot sur Miloud Hammoutène, qui travaille depuis 2 ans au Pays et dont le contrat s'achèvera au mois de février 2024. Il a décidé de partir pour avancer dans son projet de vie et bâtir son projet professionnel. Il le remercie pour le travail réalisé auprès des collectivités locales et lui souhaite une pleine réussite dans l'accomplissement de ses projets (applaudissements).

Le Président trouve que cette jeunesse permet aux élus de réfléchir différemment, dans un monde qui change très vite avec de nouvelles générations.

M. Hammoutène remercie le Président pour ces propos.

Il aurait aimé poursuivre cette mission au-delà de février prochain, mais pour des raisons personnelles il ne renouvèlera pas son contrat. Il confirme la qualité du cadre de vie de ce territoire. Il indique que c'était très enrichissant de pouvoir évoluer sur ce territoire pendant 2 ans. Il remercie le Président et le Directeur du Pays pour leur confiance et leur accueil chaleureux.

En dépit des nombreuses sollicitations, il invite les élus à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre leurs projets. En effet les dispositifs d'aide se succèdent et cela ressemble souvent plus à un marathon, même si dans les faits se sont plutôt des sprints récurrents (applaudissements).

Le Président souhaite à tous les délégués de bonnes fêtes de fin d'année et les invite à prendre le verre de l'amitié.

---

**Le Président,  
François DAUGERON**



**La Secrétaire de séance,  
Stéphanie GLEN**

